

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 10 juillet 2023

Délibération n° CP-2023-2538

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Sathonay-Camp

Objet : Réalisation des travaux de la phase 2 du projet d'aménagement de l'arboretum de Sathonay-Camp - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

**Rapporteur** : Monsieur Pierre Athanaze

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

**Présents** : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Gersperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

**Commission permanente du 10 juillet 2023****Délibération n° CP-2023-2538**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Sathonay-Camp

Objet : Réalisation des travaux de la phase 2 du projet d'aménagement de l'arboretum de Sathonay-Camp - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Dans le cadre de la répartition de l'enveloppe volet 2 du pacte de cohérence métropolitain au *pro rata* du nombre d'habitants par Conférence territoriale des Maires (CTM), la CTM Plateau Nord dispose d'une enveloppe d'un montant total de 4 681 997 €.

Par délibération du Conseil n° 2022-1400 du 12 décembre 2022, la Métropole de Lyon a approuvé le projet de territoire de la CTM Plateau Nord.

Dans ce cadre, la CTM Plateau Nord a retenu le projet Arboretum - phase 2 à Sathonay-Camp parmi les actions identifiées au sein de l'axe stratégique trame verte et bleue.

**II - Le projet**

L'arboretum de Sathonay-Camp, situé en lisière de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane, dans le bassin d'infiltration, a été réalisé en 2020 et inauguré en mars 2021.

Véritable poumon vert d'une superficie totale de 1 400 m<sup>2</sup>, il est composé de 107 arbres et arbustes, avec différentes strates et des plans denses, classés dans 10 massifs thématiques.

Cet espace vert ponctue l'aménagement global du grand mail de la ZAC Castellane et constitue un nouveau lieu de promenade apprécié par les habitants de Sathonay-Camp et des environs.

L'arboretum s'inscrit dans le cadre des plan Nature et plan Canopée de la Métropole et a pour objectif d'être un démonstrateur d'espèces adaptées au réchauffement climatique et aux dimensions restreintes des jardins des habitants de la Métropole.

Les visiteurs peuvent, ainsi, voir et choisir dans des conditions réelles, l'arbre qu'ils pourront planter dans leur jardin.

Des actions de communication à visée pédagogique viennent compléter l'opération comme la mise en place de panneaux explicatifs avec le nom de l'essence.

Toutefois, le projet de création de l'arboretum n'a pas pu se déployer dans sa totalité en 2020, faute de financements suffisants.

La réalisation des travaux de la phase 2 du projet d'aménagement de l'arboretum de Sathonay-Camp comporte les éléments de programme suivants :

- la réalisation de sentiers pour cheminer au sein de l'arboretum, permettant la promenade et l'accès à l'arboretum aux personnes à mobilité réduite,
- la reprise en stabilisé du cheminement vieillissant autour de l'arboretum, permettant la promenade ou la pratique du sport,
- la mise en place d'une signalétique spécifique au site : panneaux expliquant chaque essence au sein de l'arboretum, installation de panneaux d'entrée de site et plan de l'arboretum, ajouts de QR-code sur les panneaux d'essences existants, installation de 2 tables ludiques et de sensibilisation,
- l'implantation de mobilier urbain (ombrières, assises, gradins).

### III - Budget prévisionnel

Le montant prévisionnel des travaux de la phase 2 du projet d'aménagement de l'arboretum de Sathonay-Camp est de 400 000 € TTC.

### IV - Planning

La réalisation des travaux de la phase 2 du projet d'aménagement de l'arboretum de Sathonay-Camp est prévue sur le 2<sup>nd</sup> semestre 2023.

Il est donc proposé une individualisation partielle d'autorisation de programme pour un montant de 400 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, pour la réalisation des travaux de la phase 2 du projet d'aménagement de l'arboretum de Sathonay-Camp ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** la réalisation des travaux de la phase 2 du projet d'aménagement de l'arboretum de Sathonay-Camp.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 400 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 300 000 € TTC en dépenses en 2023,  
- 100 000 € TTC en dépenses en 2024,

sur l'opération n° OP06O9800.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 11 juillet 2023**

|                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20230710-306875-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 11 juillet 2023<br>Date de réception préfecture : 11 juillet 2023 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|